

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décision du 8 janvier 2020 modifiant la décision du 11 mars 2005 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie

NOR : SSAU2001852S

Le collège des directeurs,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-1-7 et R. 162-52 ;

Vu la décision de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie en date du 11 mars 2005 ;

Vu l'avis de l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie en date du 7 janvier 2020 ;

Vu la commission de hiérarchisation des actes et prestations des médecins en date du 12 décembre 2019,

Décide :

Art. 1^{er}. – Le livre II et III de la liste des actes et prestations adoptée par décision de l'UNCAM du 11 mars 2005 modifiée est ainsi modifié :

1° A la subdivision « 19.03.04 – Autres modificateurs » du livre II, est supprimé le modificateur suivant :

«

Code	Libellé	Valeur
C	Réalisation d'une radiographie comparative	+49%

» ;

2° Le modificateur C est supprimé pour tous les actes suivants :

Code	Libellé
MAQK003	Radiographie de la ceinture scapulaire et/ou de l'épaule selon 1 ou 2 incidences
MAQK001	Radiographie de la ceinture scapulaire et/ou de l'épaule selon 3 ou 4 incidences
MAQK002	Radiographie de la ceinture scapulaire et/ou de l'épaule selon 5 incidences ou plus
MBQK001	Radiographie du bras
MFQK002	Radiographie du coude selon 1 ou 2 incidences
MFQK001	Radiographie du coude selon 3 incidences ou plus
MCQK001	Radiographie de l'avant-bras
MGQK003	Radiographie du poignet selon 1 ou 2 incidences
MGQK001	Radiographie du poignet selon 3 incidences ou plus
MGQK002	Bilan radiographique dynamique du poignet pour entorse non dissociative selon 7 incidences spécifiques
MDQK001	Radiographie de la main ou de doigt
MZQK003	Radiographie de 2 segments du membre supérieur
MZQK004	Radiographie de 3 segments du membre supérieur ou plus
NEQK010	Radiographie de l'articulation coxofémorale selon 1 ou 2 incidences
NEQK035	Radiographie de l'articulation coxofémorale selon 3 incidences

Code	Libellé
NEQK012	Radiographie de l'articulation coxofémorale selon 4 incidences ou plus
NBQK001	Radiographie de la cuisse
NFQK001	Radiographie unilatérale du genou selon 1 ou 2 incidences
NFQK003	Radiographie du genou selon 3 ou 4 incidences
NFQK004	Radiographie du genou selon 5 incidences ou plus
NCQK001	Radiographie de la jambe
NGQK001	Radiographie de la cheville selon 1 à 3 incidences
NGQK002	Radiographie de la cheville selon 4 incidences ou plus
NDQK001	Radiographie unilatérale du pied selon 1 à 3 incidences
NDQK003	Radiographie du pied selon 4 incidences ou plus
NDQK004	Radiographie du pied selon 4 incidences ou plus, pour étude podométrique
NZQK005	Radiographie de 2 segments du membre inférieur
NZQK006	Radiographie de 3 segments du membre inférieur ou plus

3° A l'article III-2 des dispositions diverses du livre III, la phrase suivante est supprimée :

« Réalisation d'une radiographie comparative ; le code est C. » ;

4° L'annexe 1 « Valeur monétaire et pourcentage des modificateurs » du livre III est modifié comme suit (article III-2) :

La ligne suivante est supprimée :

«

C	Réalisation d'une radiographie comparative	+49%
---	--	------

».

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française et prendra effet le 1^{er} avril 2020.

Fait le 8 janvier 2020.

Le collègue des directeurs :

*Le directeur général de l'Union nationale
des caisses d'assurance maladie,*

N. REVEL

*Le directeur général de la Caisse centrale
de la mutualité sociale agricole,*

F.-E. BLANC